



rv Pour une éventuelle licenciement pour inaptitude reporté pour covid19Binjour

Par **corinne John**, le **27/03/2020** à **17:04**

Bonjour

en date du 17 février 2020, le médecin du travail m'a déclaré inapte à mon poste. Mon employeur m'a donc proposé un reclassement qui ne convenait au préconisation du médecin du travail. Mon employeur m'a donc convié pour un entretien préalable au vu d'un licenciement le 28 mars 2020. Ce Rv n'a pas pu avoir lieu pour raison de confinement lié au covid 19. Depuis l'employeur a de nouveau envoyé un second recommandé pour un second Rv sauf que je n'ai rien reçu. D'après lui, la poste est bloquée et il est impossible d'envoyer la lettre préalable au licenciement par internet. De ce fait, l'employeur me demande d'accuser réception de ce courrier par mail validant ainsi mon acceptation. Pensez vous qu'il est dans son droit de m'imposer de recevoir un tel document sans signature?

est il possible de repousser ce Rv après le confinement?

merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **27/03/2020** à **18:00**

Bonjour 😊

Merci de ne pas reposer votre question parce qu'aucune réponse n'est apparue. Vous pouvez simplement faire remonter la première, en cliquant sur modifier et valider, ou en écrivant un Up.